



## COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

*Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal*

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 15 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 0 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 15	L'an deux mille vingt, le mercredi 3 juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni à huis clos en session ordinaire à la Salle polyvalente sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 29 mai deux mille vingt.
---	---

**PRESENT(E)S** : 15

GISELLE BERNARD  
DENIS CHARBONNIER  
FABIENNE CHAUTY  
ISABELLE DAURES  
CELINE DOUARIN  
GAETAN DUBIEN  
ALAIN FAUGERAS  
SEBASTIEN GRAVIER  
STEPHANE HOUSSIER  
ROMAIN LEGRAND  
MARIE-ANGE MERCIER  
NICOLAS MIALON  
KARINA MONNET  
DAMIEN ROSSEEL  
JEAN-PAUL VIVIER

**ABSENTS REPRESENTE(E)S (0)** :

**ABSENTS NON REPRESENTE(E)S (0)** :

Secrétaire de séance : DENIS CHARBONNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H.

### DELEGATIONS DU MAIRE

**Rapporteur** : Stéphane Houssier

Le maire doit avoir mandat pour la gestion quotidienne de la commune pour :

- ☞ Préparation, exécution et règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget
- ☞ Ester en justice pour le compte de la commune
- ☞ Régler les conséquences dommageables des accidents avec les véhicules communaux
- ☞ Signer les contrats d'assurance
- ☞ Valider les concessions du cimetière
- ☞ Recevoir dons et legs
- ☞ Créer des Régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Rapporteur : Stéphane Houssier

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS			
Stéphane HOUSSIER	Maire	33 % de l'indice 1027	1283.50
Romain LEGRAND	1 <sup>er</sup> adjoint	10,70 % de l'indice 1027	416.17
Sébastien GRAVIER	2 <sup>ème</sup> adjoint	10,70 % de l'indice 1027	416,17
Gisèle BERNARD	3 <sup>ème</sup> adjoint	10,70 % de l'indice 1027	416,17
Fabienne CHAUTY	4 <sup>ème</sup> adjoint	10,70 % de l'indice 1027	416,17

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette proposition d'indemnités.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## REPRESENTATIONS

### 1. COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : Stéphane Houssier

☞ **Urbanisme** : S Houssier, R Legrand, D Charbonnier, A Faugeras, S Gravier, , N Mialon. JP Vivier.

☞ **Travaux Bâtiments Voirie** : S Houssier, R. legrand, S Gravier, G.Bernard, G Dubien, A Faugeras, N Mialon, D Rosseel, JP Vivier.

☞ **Communications vie et village** : S Houssier, R Legrand, F Chauty I Daures, C Douarin, A Faugeras, K Monnet.

☞ **Environnement Patrimoine** : S. Houssier, R Legrand, D Charbonnier, F Chauty, I Daures, K Monnet, D Rosseel.

☞ **Ecole et Cantine** S Houssier F Chauty, D Charbonnier, I Daures, C. Douarin, , G Dubien, JP Vivier.

☞ **Finances** ; S Houssier, G Bernard, S Gravier, C Douarin, N Mialon.

☞ **Appels d'offre (CAO)** : S Houssier + 3 titulaires et 3 suppléants

Titulaires : R Legrand, S Gravier, G Bernard.

Suppléants : I Daures, A Faugeras, K Monnet,.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la liste des membres de ces commissions

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## DELEGATIONS AUPRES DES SYNDICATS

Rapporteur : Stéphane Houssier

·Communauté de communes :

Titulaire : S.Houssier  
Suppléant : R Legrand

·S.B.A : I Daures

·S.I.E.G :

Titulaire : G Dubien  
Suppléante : G. Bernard

·Haute Morge (gestion barrage de la Sep) :

Titulaire : S Gravier  
Suppléant : A Faugeras

·E.P.F S.M.A. F :

Titulaire : JP Vivier  
Suppléant : A Faugeras

·Morge et Chambaron :

Titulaires : S Houssier, N Mialon  
Suppléant : D Rosseel

·Sioule et Morge :

Titulaires : G Dubien, K Monnet  
Suppléant : D Charbonnier

·C. L. E. C. T (Commission transfert de charges) : G Bernard

Il est proposé au Conseil municipal de valider la liste des élus représentant la commune d'Artonne dans les différentes collectivités listées.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## 3. AUTRES DELEGATIONS

Rapporteur : Stéphane Houssier

·Petites cités de caractère : K Monnet

·C. N. A. S : F Chauty, A Parret

·C. C. A. S : G.Bernard, F Chauty, C Douarin, A Faugeras, MA Mercier + le Maire président d'office.

·E.P.F S.M.A. F :

Titulaire : JP Vivier  
Suppléant : A Faugeras

Il est proposé au Conseil municipal de valider la liste des élus représentant la commune d'Artonne dans les différents organismes listés.

**DELIBERATIONS DIVERSES**

1. DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Stéphane Houssier

Une demande du bar « Chez Dédé » : Autorisation jusqu'à la fin des consignes COVID 19 de fermer la rue de l'Avenue aux limites du bar pour un agrandissement de la terrasse. (Ouverture du bar jusqu'à 21h et 22h vendredi et samedi).

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le principe d'une autorisation de l'occupation du domaine public par le biais d'un arrêté ponctuel du week end du 05 et 06 Juin pour faire un test. Une rencontre avec des riverains sera effectuée en parallèle.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

2. PRIME COVID

Rapporteur : Stéphane Houssier

Quatre employés municipaux ont travaillé pendant la période du confinement. Il est proposé de leur verser une prime pour leur implication. de 100€ par semaine pour un temps plein..

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

**INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Accord subvention département (FIC) - Restauration Rue Sainte Vitaline, rue Saint Jean, Montjoly. Geoval va lancer le marché. (Rendez vous 11/06)

☞ Tranche 4 à envisager. Dossier à déposer si on le souhaite

☞ Le traiteur « Gournet Fiolant » nous envoie un projet d'avenant pour un surcoût des repas : + 0,70 centimes pour la période de reprise après confinement aux vacances d'été.

☞ Le centre de gestion est venu classer les archives de la commune, avec destruction des documents sans valeur.

☞ Réseau informatique de la commune : pas de sauvegarde, disfonctionnement général. Des prestataires informatiques seront contactés pour chiffrer la sauvegarde des données, et la mise en place de nouvelles adresses emails

☞ Intervention VALVERT curage des avaloirs

*L'ordre du jour étant intégralement épuisé, le Maire clôt la séance à 22h45min*